

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/14

Offre en logements pour personnes âgées

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC

La problématique de l'offre en logements pour personnes âgées est au cœur des préoccupations du Conseil communal qui, au cours des dernières années, s'est fortement engagé afin de favoriser l'amélioration des structures d'accueil sur Delémont : mise à disposition du terrain de la Jardinerie, vente du terrain de la Mandchourie (appartements adaptés), aide au projet pour la rénovation de la Promenade. Le Conseil communal a engagé une réflexion afin d'assurer la pérennité de la Fondation Clair-Logis qui devra également s'adapter à la nouvelle planification médico-sociale arrêtée par la République et Canton du Jura.

Evolution de la population delémontaine

La croissance démographique de Delémont pour les 10 ou 20 ans à venir est relativement difficile à évaluer car dépendante de multiples facteurs. La Conception directrice du Plan d'aménagement local définit les éléments suivants : « Avec 11'590 habitants en 2010, la ville passe le cap des 12'000 habitants en 2013 pour atteindre 12'300 habitants en septembre 2014, soit une augmentation de 300 personnes durant la dernière année seulement. En moyenne, depuis 2010, la population a augmenté d'environ 170 habitants par an. (...) Delémont a pour ambition d'inscrire son développement dans cette dynamique et de se donner les moyens d'accueillir sur son territoire quelque 2'400 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, soit une croissance moyenne d'environ 150 habitants par année ».

En se basant sur une telle croissance, les données de population pour les 10 et 20 prochaines années seraient les suivantes : **13'950 habitants à Delémont en 2025 et 15'450 habitants à Delémont en 2035**. A noter que cette évolution potentielle de la population est comparable à celle observée à l'échelle de l'agglomération de Delémont ces 5 dernières années (+1.2% par année entre 2009 et 2013). Le Service du développement territorial a mandaté la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) afin d'actualiser le document « Réflexions sur l'avenir démographique du Canton du Jura », réalisé en 2010. Les données mises à jour devraient prochainement être disponibles et permettront de préciser les prévisions faites pour Delémont.

Personnes âgées de 65 ans et plus

Lors de l'établissement du Rapport d'opportunité pour la révision du Plan d'aménagement local à fin 2012, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient au nombre de 2'358 à Delémont, soit environ 20 % de la population totale. Les chiffres communiqués début octobre 2014 sont les suivants : 2'540 personnes âgées de 65 ans et plus, pour une population totale de 12'329 habitants, soit environ 21 % des delémontains. A l'échelle du Canton du Jura, au 31 décembre 2013, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 19.2 % de la population totale. Au niveau suisse, elles ne représentent que 17.6 % de la population totale. L'OFS estime, selon son scénario moyen d'évolution de la population des cantons pour 2035, que la part des 65 ans et plus dans le Canton du Jura sera de 29.3 % en 2035 contre 26 % au niveau suisse.

Les éléments présentés ci-dessus démontrent que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est généralement plus élevée dans le Canton du Jura qu'en Suisse. Une tendance identique est observée au niveau cantonal, avec une plus importante proportion de personnes âgées de 65 ans et plus à Delémont que dans le reste du canton (différence de 1 % environ).

Si l'on reprend les prévisions de l'OFS pour 2035, la progression observée au niveau cantonal serait de 0.5 % par année pendant 20 ans (de 19.2 % à fin 2013 à 29.3 % en 2035). Si l'on applique la même progression à Delémont, les chiffres sont les suivants : **21 %, soit 2'540 personnes en 2014, 26 %, soit 3'627 personnes en 2025, et 31 %, soit 4'790 personnes en 2035**. Ces projections doivent toutefois être prises avec prudence et devront être précisées à la lumière des conclusions de l'étude de la CEAT.

Etablissements médico-sociaux

S'agissant des établissements médico-sociaux, plusieurs éléments contextuels doivent être posés : les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à Delémont actuellement - tout comme ce sera le cas en 2025 et en 2035 - n'ont pas toutes besoin d'un encadrement médico-social ; en 2010, le Service de la santé de la République et Canton du Jura a défini une planification médico-sociale à l'horizon 2022. Les appartements adaptés n'offrent pas de prestations de soin, ils ne sont par conséquent pas intégrés à la planification médico-sociale et relèvent ainsi du marché du logement.

Actuellement, il existe 3 structures d'accueil médico-sociales à Delémont : La Promenade, la Fondation Clair-Logis et la Résidence de la Jardinerie qui doivent permettre de répondre à la demande jusqu'en 2022 environ.

Planification de l'offre en logements pour personnes âgées

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent de constater que, compte tenu de l'évolution probable de la population delémontaine dans les 10 et 20 ans à venir, les infrastructures existantes ne permettront pas d'accueillir l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus ayant besoin de services particuliers en EMS ou en appartements protégés. Il est par conséquent clair que des développements devront voir le jour à Delémont et doivent d'ores et déjà être anticipés.

La Conception directrice du Plan d'aménagement local (en projet) fait mention du fait que ce genre de structures peut et doit se développer à Delémont : au chapitre 3.3 Dynamique urbaine, il est écrit que, en cas de déplacement de l'Hôpital du Jura, l'actuel site devra « conserver sa vocation publique proche du centre-ville (équipement public de santé ou dédié aux personnes âgées par exemple) ». La Conception directrice prévoit également, au chapitre 4.6 Politique du logement d' « encourager les coopératives de logement existantes à Delémont afin que celles-ci développent davantage de logements à loyers modérés. (...) Coopératives et Commune doivent travailler main dans la main afin de mettre sur le marché des logements supportables financièrement par les populations les moins aisées et les personnes âgées ».

A ce titre, plusieurs projets sont déjà en cours de planification qui pourraient répondre à la demande. La suite des études de révision du PAL, en particulier le Plan directeur communal, permettra de préciser les secteurs qui pourraient potentiellement accueillir des structures pour personnes âgées qui, dans toute la mesure du possible, devront se situer en zone centre.

Enfin, la thématique de l'accueil des personnes âgées sera également traitée à l'échelle régionale de l'agglomération, ce qui permettra de donner un nouvel éclairage à la thématique et aux solutions potentielles.

Conclusion

Au vu des éléments développés ci-dessus, il est possible d'affirmer que Delémont dispose de toutes les cartes en mains afin de se donner les moyens de mettre en place les conditions-cadres permettant d'accueillir et de répondre à la demande, actuelle et future, des personnes âgées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger